



## Les Différentes manières de passer son BPJEPS au CREIF

**BPJEPS = Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport** délivré par le Ministère des Sports. Diplôme d'État de niveau IV.

### VETP : Validation des Exigences Techniques Préalables

Pour entrer dans n'importe quelle formation il faut passer les VETP ou justifier d'équivalences.

- Elles sont valables à Vie
- Elles sont reconnues sur tout le territoire national.
- Fiche d'inscription aux VETP suivant le [calendrier de VETP](#)
- Fiche d'inscription disponible sur le site [Internet du CREIF](#) ou envoyée par mail.
- Inscription à 1 ou plusieurs tests :
  - 1 test : 25€
  - 4 tests : 105€

### Passage de la VETP/Equivalence

*Test de droit public permettant l'entrée en formation*



### Test de sélection

*Test de droit privé pour le recrutement du candidat par le CREIF*



### Journée de positionnement

*Pour élaborer le Plan Individuel de Formation avec le centre de formation*



### Entrée en formation

**La sélection** est propre à chaque organisme de formation. Elle se fait à l'issue de l'obtention des VETP. Se renseigner [auprès du CREIF](#) pour connaître les procédures et modalités d'inscription au sein du CREIF.

Avant d'entrer en formation, après avoir passé les VETP et la sélection, vous devez vous inscrire à une journée de **positionnement** dans un centre de formation choisi permettant de faire un bilan de compétences et de formaliser un parcours de formation individualisé.

**L'entrée en formation n'implique pas la possession initiale d'un diplôme scolaire ou universitaire**, toutefois des exigences à l'entrée en formation sont requises :

- Fiche d'inscription dûment remplie : [formulaire sur le site du CREIF](#)
- Attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou diplôme admis en équivalence
- Attestation de recensement et du certificat de la journée défense et citoyenneté
- Certificat médical de moins d'un 1 an (pratique sportive)
- Avoir 18 ans pour le BPJEPS, *16 ans pour l'AE*
- Niveau Galops® 7 pour le BPJEPS, *Galops® 5 pour l'AE*
- Licence FFE en cours de validité
- Attestation(s) de satisfaction aux tests d'exigences préalables (VETP) ou un diplôme admis en dispense
- Frais de dossier de 75 euros à l'ordre du CREIF

# BPJEPS

## Formation continue

### Formation initiale 10 mois

- Demande de prise en charge sécurité sociale à demander au CREIF si besoin
- De septembre à juin
- 600 heures
- 4 UC
- 3 jours en centre de formation
- 2 jours en entreprise
- Autofinancement, prix de la formation 8 010€
- Aide financière par Pôle emploi, Chéquier qualifiant, Transitions Pro, VIVEA

## Formation séquentielle

### Formation séquentielle 10 mois

- Contrat de formation non rémunéré (SMEREP ou LMDE)
- De septembre à juin
- 400 heures en centre de formation
- 4 UC
- Les vacances scolaires en centre de formation
- 1 jour par semaine en entreprise
- Autofinancement, prix de la formation 5 332€
- Aide financière par Pôle emploi, Chéquier qualifiant, Transitions Pro, VIVEA

## Formation 6 mois

### Formation initiale 6 mois

- Demande de prise en charge sécurité sociale à demander au CREIF si besoin
- De janvier à juin
- 350 heures
- 4 UC
- 3 jours en centre de formation
- 2 jours en entreprise
- Autofinancement, prix de la formation 4 005€
- Aide financière par Pôle emploi, Chéquier qualifiant, Transitions Pro, VIVEA

### Contrat d'apprentissage

**18 mois** de Novembre à Aout n+1 : 980 heures      **1 an** : de septembre à Août 490 heures

- 1<sup>ère</sup> année : 490 heures
- 2<sup>ème</sup> année : 490 heures

- 4 UC
- 2 jours en centre de formation
- 3 jours en entreprise

### Formation Contrat Pro

- Pour les moins de 26 ans, autorisé pour les plus de 26 ans mais il faut impérativement être inscrit au Pôle emploi
- Le contrat pro est signé par le CREIF, le centre de formation le stagiaire et l'entreprise d'accueil, il doit être envoyé à OCAPIAT 15 jours au moins, avant le début de la formation.
- Quand OCAPIAT a accordé le contrat : mise en route de la convention
- 490 heures de formation
- 1 an : de septembre à Août
- 4 UC
- 2 jours en centre de formation
- 3 jours en entreprise
- Financement : l'entreprise règle la formation qui lui est financée par OCAPIAT au CREIF

# AE – Animateur d'Équitation

Formation dans le cadre d'une alternance rémunérée

## Contrat d'apprentissage

- A partir de 16 ans
- Galops® 5
- Sur 1 an de septembre à août
- 490 heures
- 4 UC
- 2 jours en centre de formation
- 3 jours en entreprise

## Formation continue

### Formation initiale 10 mois

- A partir de 18 ans
- Galops® 6
- De septembre à juin
- 490 heures
- 2 jours en centre de formation
- 2 jours en entreprise
- Autofinancement, prix de la formation 4 500€
- Aide financière par Pôle emploi, Chéquier qualifiant, Transitions Pro, VIVEA